

# TRANSACTION

Déterminés selon des taux dégressifs et comportant des tranches cumulatives

## Tranche du prix de vente

## Taux d'honoraires TTC \*\* par tranche

Jusqu'à 69 999€	9,50%
De 70 000€ à 99 999€	8,00%
De 100 000€ à 149 999€	7,25%
De 150 000€ à 199 999€	5,50%
De 200 000€ à 399 999€	5,00%
Au-delà de 400 000€	4,75%

## Pour une vente sur-mesure de votre bien

\* Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Barème en vigueur au 2.01.2017

Montant minimum d'honoraires TTC : 4 000€ (à l'exception des garages et stationnements : 3 000€)

Les honoraires sont calculés sur les prix de vente des biens par tranches cumulatives

Les honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur

\*\* TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%

RETROUVEZ TOUTES NOS OFFRES SUR : [www.byll-immobilier.com](http://www.byll-immobilier.com)

# LOCATION

Barème gestion locative à 30%